

dont il veut ouvrir le corps est véritablement décédé : ce qui est un moyen plus sûr que les onctions que l'on pratiquait autrefois en pareille occasion pour réveiller les esprits animaux que l'on soupçonnait de n'être qu'assoupis. Il fera ensuite une longue incision, depuis la partie supérieure du sternum, pour donner moyen d'examiner les parties de la poitrine et de chercher la cause de la maladie et de la mort, afin d'en faire un rapport fidèle qu'on donnera par écrit, étant fait de concert avec les médecins et les chirurgiens du roi présents. Il ôtera toutes les parties qui sont contenues dans cette cavité du corps ; après, il descendra au bas-ventre, dont il examinera toutes les parties, qu'il tirera dehors pour cet effet, retirant tout ce qui est disposé à la pourriture. Les parties qui doivent être ôtées sont, entre autres, le gosier, qui comprend la trachée et l'œsophage ; la langue, les yeux, les poumons, le cœur, qui sera tiré de son péricarde pour être embaumé séparément, ainsi qu'il se pratique d'ordinaire ; l'estomac, le foie, la rate, les reins, les intestins, le cerveau, les membranes, les graisses, le sang, les sérosités, les éponges et autres matières qui auront servi durant le travail, mettant toutes ces choses dans un baril pour être portées au lieu destiné. Je sais qu'il y a des auteurs qui ordonnent d'extirper les parties génitales aux deux sexes ; mais, outre que ce serait défigurer le corps d'un homme, ces parties se peuvent conserver aussi bien que les autres, et, d'ailleurs, nous devons avoir du respect pour les instruments qui nous ont donné l'être. — Le chirurgien, ayant vidé ces cavités, doit alors travailler à la tête, dont il sciera le crâne, ainsi qu'on a coutume de faire pour les démonstrations anatomiques ; et après qu'il aura examiné le cerveau et qu'il l'aura enlevé, l'apothicaire lavera exactement et fortement les cavités du crâne avec du vin aromatisé et de l'esprit-de-vin ; ensuite, il les remplira avec de la poudre qu'il aura préparée, et avec du coton ou des étoupes imbibées de quelque baume liquide, de manière qu'il y ait plusieurs couches de cette poudre et de ces étoupes alternativement appliquées les unes sur les autres ; après quoi, on rejoindra les os du crâne séparés, et on recoudra la peau. Il frotera ensuite toute la tête d'un des baumes liquides, et bassinera très-souvent le visage avec les mêmes baumes ; il couvrira la tête d'un bonnet ou d'une coiffe, qui sera cirée et profonde, après qu'il aura insinué dans les narines, dans la bouche, dans les orbites des yeux et dans les oreilles, du coton imbibé et chargé de baume en liqueur, des huiles de muscade et de girofle ; il travaillera au bas-ventre, qui sera lavé avec le même vin aromatisé, puis avec de l'esprit-de-vin, et il le frotera de quelqu'un des baumes susdits, et enfin il le remplira abondamment de poudres et d'étoupes, jusqu'à ce que toutes ces matières, distribuées les unes entre les autres, forment la grosseur naturelle du ventre que le chirurgien recoudra. Le chirurgien prendra garde que la dissection soit faite dans les veines et dans les artères, afin d'en épuiser le sang et les humidités : ce qui sera observé aux bras, aux mains, aux cuisses, aux jambes, aux pieds, aux talons,

aux bourses et aux autres parties, comme au dos, aux épaules, aux fesses, tournant pour cet effet le corps et lui appuyant le ventre et la face contre la table ; dans ces endroits épais et charnus, les incisions seront longues, profondes, et en grand nombre, en sorte qu'elles pénètrent jusqu'aux os ; et lorsque les gros vaisseaux seront ouverts et purgés de leur sang, le pharmacien répandra quantité de poudre dans tous ces espaces, qu'on refermera ensuite avec le fil et l'aiguille, après qu'ils auront été arrosés et bassinés avec le vin aromatisé et avec l'esprit-de-vin : car il faut avoir le soin d'étuver incessamment ces parties, en absorber, s'il se peut, toutes les humidités, et les dessécher en quelque façon avec l'éponge, avant de les froter du baume liquide ou d'un des liniments, et de les remplir avec les étoupes et lesdites poudres. Enfin, le tout sera recousu très-proprement, afin que le corps ne soit pas méconnaissable : c'est pour cela que l'on ne doit pas faire d'incision au visage, et l'on tâchera de conserver tellement les traits qu'il puisse être facilement reconnu, ainsi que je l'ai observé depuis peu à une ouverture qui fut faite au cercueil d'un évêque, qui avait été embaumé il y avait plus de cinquante ans, et dont le visage n'était point du tout défiguré. Pour cette raison, l'artiste se servira de poudres fines, d'aloès, de myrrhe et d'autres ; à l'égard du corps, il le frotera et oindra avec le liniment qu'il aura préparé, y ajoutant de la poudre, dont il fera comme une pâte. — Et il faut remarquer qu'à mesure qu'il achèvera d'embaumer chaque partie, le chirurgien doit la bander avec des bandes de linge trempées dans le liniment, en sorte qu'elles soient comme une espèce de corset et en xiastre, qu'elles fassent plusieurs circonvolutions les unes sur les autres, pour tenir les parties du corps serrées, et empêcher les aromates de sortir des cavités qui en seront remplies ; ces bandes doivent commencer par le cou, pour finir aux pieds et aux mains ; elles seront longues et larges pour bander le corps, les cuisses, les jambes et les bras, mais étroites et courtes pour les doigts.

« Cela fait, on mettra la chemise, lavée comme il a été dit ; on ornera le sujet des marques extérieures des dignités qu'il aura possédées durant sa vie, et on l'ensevelira dans un drap de linge imbibé de liniment qui servira de sparadrap, que l'on nouera par les deux extrémités avec du ruban, par-dessus quoi on l'enveloppera de la toile cirée, qui sera liée très-étroitement avec de la corde. Enfin, on le déposera dans le cercueil, dont on remplira tous les intervalles vides avec ce qui sera resté de la poudre, s'il y en a, ou avec des paquets d'herbes aromatiques séchées ; on le fermera et on le soudra avec toute l'exactitude possible. On appliquera par dehors une plaque de cuivre, ou d'un autre métal durable, sur laquelle on aura fait graver une inscription convenable pour servir de mémoire à la postérité. Le cercueil sera mis dans un autre de bois, que l'on couvrira, si l'on veut, d'un drap mortuaire.

« Ce travail étant achevé, on viendra au cœur qui, comme j'ai déjà dit, est embaumé séparément. On suppose donc qu'ayant été tiré de sa

place, détaché du péricarde et ouvert par ses deux ventricules, lavé plusieurs fois d'esprit-de-vin et bien nettoyé du sang caillé et des autres impuretés qui pourraient y être attachées, on l'aura fait tremper, durant les opérations précédentes, dans d'autre esprit-de-vin, ou dans de l'huile de térébenthine distillée. L'apothicaire reprend donc ce viscère ainsi préparé; il remplit ses ventricules avec les poudres d'aloès, de myrrhe, de benjoin, de styrax; il peut même le frotter d'huile ou d'essence de muscade, de girofle, de cannelle, comme aussi de teintures d'ambre gris, de musc, de civette; puis, après, il l'ajustera dans du coton parfumé, pour contenir les poudres qui feront, avec les huiles, comme une pâte, et on le mettra dans un petit sac de toile cirée et aromatisée de quelque une des susdites essences, dont on frottera aussi la boîte où il doit être enfermé, tant intérieurement qu'extérieurement, et on la soudera comme il faut, pour être enveloppée dans un taffetas d'une certaine couleur, lequel sera pareillement imbibé et frotté des essences ou teintures, et noué de rubans de la même couleur; la couleur violette est celle qui est convenable pour les ecclésiastiques.

« Je me souviens d'avoir embaumé le cœur d'un abbé de qualité, qui était d'une vie exemplaire : l'odeur qui s'en exhalait était *si suave et si agréable, qu'elle parfuma pendant plusieurs mois le cœur du couvent des Dames-Religieuses où il avait été porté.*

« Le corps et le cœur étant ainsi embaumés, il ne nous reste plus qu'à parler des entrailles, des poumons, du cerveau, etc. Pour nettoyer plus aisément ces viscères, on coupera les intestins en long, on fera des incisions aux poumons, à la rate, à la matrice et aux autres parties qui étaient contenues dans le corps; on les nettoiera du sang, des sérosités et des autres saletés qui les pourriraient en peu de temps; puis on les lavera avec d'excellent esprit-de-vin, étant auparavant lavés avec d'autres liqueurs; on les arrangera après dans le baril, en sorte que la poudre couvre premièrement le fond, mettant une partie des viscères sur cette première couche, et ensuite un second lit de poudre, et l'on continuera ainsi à mettre les viscères et les poudres, alternativement et par lits, jusqu'à ce que le baril soit presque plein, observant que le premier lit soit de cette poudre préparée, qu'on ne doit pas épargner en cette rencontre. Ce baril, qui doit être de plomb, sera enfermé dans un second qui sera de bois, que l'on enfoncera et poissera exactement (on ne se servit que d'un baril de bois pour Henri III, roi de France).

« Enfin, lorsqu'on doit exposer le corps en public dans le lit où il est décédé, l'on lave le visage avec de l'esprit-de-vin, et avec du véritable baume on le rafraîchit très-souvent; mais quand il faut qu'il soit exposé sur un lit de parade pour y rester plusieurs jours, on se contente ordinairement de le faire mouler en cire, et de montrer seulement sa figure..., pendant que le corps est sous le lit, embaumé dans un cercueil.

« Mais, pour tous les autres sujets, ceux qui doivent être transportés, on s'écartera le moins possible des prescriptions suivantes. Après avoir

vidé le cerveau par un large trépan fait au derrière de la tête, avoir ôté les viscères, le gosier, les membranes, scarifié les parties charnues et les avoir purgées du sang et des autres sérosités, on doit mettre le cadavre dans une des lotions ou dans une des saumures décrites au chapitre V, dont on choisira les matières selon le lieu et la saison où l'on se trouvera; et, au bout de quelques jours de macération, le sujet étant bien égoutté, on insinuera dans le vide du crâne de la cire neuve fondue; après quoi, on remettra la pièce du crâne enlevée; on recoudra la peau, on emplira pareillement la poitrine et le bas-ventre de cire fondue, et on les recoudra; ensuite on appliquera dans les scarifications des poudres, des aromates ou des herbes que le pays pourra fournir; on bandera le corps exactement avec des bandes de toile imbibées dans un des liniments susdits, et, au défaut, dans la térébenthine, ou dans une teinture de myrrhe et d'aloès, dont on le frottera avec de grosses brosses; en suite de quoi, on placera le cadavre (ainsi qu'on l'a fait à ceux d'Alexandre et d'Agésilas) dans un cercueil rempli de bon miel, de sorte qu'il en soit partout pénétré et environné tant par dedans que par dehors; et après qu'on aura mis ce cercueil bien soudé dans un autre de bois qui sera bien poissé, on le transportera au lieu destiné. Là, on le lavera avec de l'esprit-de-vin avant de le montrer au public. »

Voici deux procès-verbaux d'embaumement du temps, que nous empruntons à M. Sucquet.

Embaumement du pape Alexandre VI.

Le ventre fut d'abord ouvert jusqu'à la poitrine, en ayant bien soin de ne pas percer les intestins; on les sortit du corps, ainsi que le foie, la rate, le cœur, les poumons, les reins, la langue; on les lava, et après les avoir incisés, on les plaça dans un vase. On épongea ensuite soigneusement le corps pour le sécher; on lava ensuite l'intérieur avec de l'eau-de-vie; on épongea de nouveau, et l'on répéta jusqu'à quatre fois cette opération; on remplit ensuite le ventre d'une poudre composée des substances suivantes, à parties égales :

Myrrhe, aloès succotrin, santal, bois d'aloès, aloès caballin, suc d'acacia, macis, noix de galle, musc, cumin, alun calciné, sang-dragon, bol d'Arménie, terre sigillée.

On mit successivement dans le ventre une couche de cette poudre et une couche de coton, jusqu'à ce que cette cavité fût remplie. Après l'avoir cousu, ils remplirent la bouche de cette poudre. Ils trempèrent ensuite du coton dans un mélange fait avec du baume et un blanc d'œuf, et en bouchèrent l'anus, les oreilles, la bouche et le nez; ils enveloppèrent ensuite tout le corps d'un sparadrap fait avec de la cire et de la térébenthine.

Procès-verbal de l'embaumement fait pour M^{me} la Dauphine par M. Riqueur, apothicaire du roi et de cette princesse, accompagné de M. son fils aîné, reçu en survivance en la charge d'apothicaire du roi.

Cet embaumement s'est exécuté avec tout le désintéressement, l'habileté et la prudence qu'on a pu désirer, en présence de M. d'Aguin, alors premier médecin du roi; de M. Fagon, premier médecin de la feuë reine, et qui l'est présentement du roi; de M. Petit, premier médecin de monseigneur le dauphin; de M. Moreau, premier médecin de feu madame la Dauphine; de M. Félix, premier chirurgien du roi; de M. Clément, maître chirurgien de Paris et accoucheur de ladite princesse. M. Dionis, son premier chirurgien, opérait, étant aidé de M. Baillet, chirurgien ordinaire, et d'un autre chirurgien du commun; madame la duchesse d'Arpajon, sa dame d'honneur, madame la maréchale de Rochefort, dame d'atour, et plusieurs femmes présentes.

Description du baume fait pour M^{me} la Dauphine.

Racines d'iris de Florence, 3 livres. — Sonchet, une livre 1/2. — Angélique de Bohême, gingembre, calamus aromaticus, aristoloche, de chaque une livre. — Impéatoire, gentiane, valériane, de chaque une demi-livre. — Feuilles de mélisse, basilic, de chaque une livre 1/2. — Sauge, sariette, thym, de chaque une livre. — Hysope, laurier, myrrhe, marjolaine, origan, de chaque une demi-livre. — Aurogne, absinthe, menthe, calament, serpolet, jonc odorant, scordium, de chaque 4 onces. — Fleurs d'oranger, une livre 1/2. — Lavande, 4 onces. — Semences de coriandre, 2 livres 1/2. — Cardamome, une livre. — Cumin, carvi, de chaque 4 onces. — Fruits et baies de genièvre, une livre. — Girofle, une livre 1/2. — Muscade, une livre. — Poivre blanc, 4 onces. — Oranges séchées, 3 livres. — Bois de cèdre, 3 livres. — Santal citrin rose, 2 livres. — Écorces de citron, d'orange, de cannelle, de chaque une demi-livre. — Styrax, calamite, benjoin, oliban, de chaque une demi-livre. — Myrrhe, 2 livres 1/2. — Aloès, 4 livres. — Sandaraque, une demi-livre. — Esprit-de-vin, 4 pintes; — de sel, 4 onces. — Térébenthine de Venise, 3 livres. — Baume de copahu, une demi-livre. — Baume du Pérou, 2 onces. — Toile cirée.

Le cœur, après avoir été vidé, lavé avec de l'esprit-de-vin et desséché, fut mis dans un vaisseau de verre avec cette liqueur; et ce même viscère, ayant été ensuite rempli d'un baume fait de cannelle, de girofle, de myrrhe, de styrax et de benjoin, fut enfermé dans un sac de toile cirée de sa figure, lequel fut mis dans un cœur ou boîte de plomb, qu'on souda aussitôt pour être donné à madame la duchesse d'Arpajon, qui le mit entre les mains de monseigneur l'évêque de Meaux, premier aumônier de feu madame la Dauphine, qui le porta ensuite au Val-de-Grâce. L'ouverture du corps fut faite le plus exactement qui se puisse par M. Dionis, son premier chirurgien; M. Riqueur remplit toutes les capacités d'étoupes et de baume en poudre. Les incisions furent faites le long des bras jusque dans les mains, lesquelles furent munies de cette poudre aromatique, après qu'on eut exprimé tout le sang et qu'on les eut lavées avec de

l'esprit-de-vin; on en fit autant aux cuisses, qui furent incisées de part et d'autre depuis les reins jusque sous les pieds, et le tout fut proprement recousu. — On se servit d'une grosse brosse pour frotter le corps d'un baume liquide et chaud, fait avec de la térébenthine, du styrax et des baumes de copahu et du Pérou, comme il est dosé ci-devant. Chaque partie fut enveloppée avec des bandelettes trempées dans l'esprit-de-vin; l'on mit autant que l'on put de ladite poudre aromatique entre le corps et les bandelettes. Le corps fut revêtu d'une chemise et d'une tunique religieuse et environné d'autres marques de dévotion particulière, comme d'une petite chaînette de fer, au bout de laquelle il y avait une croix, que cette princesse gardait dans un coffre qu'elle avait fait apporter avec elle de Bavière. On l'enveloppa ensuite dans une toile cirée, et on lia fort étroitement pour être posé dans un cercueil de plomb, au fond et autour duquel il y avait quatre doigts dudit baume en poudre. Ce cercueil, étant bien soudé, fut enchâssé en un autre de bois, tous les espaces vides ayant été remplis d'herbes aromatiques séchées. Les entrailles, bien préparées, furent mises dans un baril de plomb avec une grande quantité des mêmes poudres aromatiques; on le souda bien et on l'enferma dans un baril de bois.

Que dire de ces opérations? La lecture seule de leurs détails fait frémir, dit M. Sucquet, et je n'ose pas croire qu'aucune d'elles pût être pratiquée maintenant devant ceux qu'un sentiment affectueux porte à désirer un embaumement. Mais ce n'était pas assez pour ces méthodes d'être irrespectueuses et barbares, elles étaient encore sans valeur. Voici comment Pénicher juge celle qui prétendait se rapprocher le plus de l'embaumement égyptien :

« Les auteurs qui se vantent d'avoir embaumé sans vider les grandes cavités et en se contentant d'injections par la bouche, par l'anus ou par des trous pratiqués sous les aisselles, seraient embarrassés de montrer des résultats satisfaisants d'embaumements aussi superficiels; car tôt ou tard ces cloaques surmonteront tout ce que l'embaumeur aura eu d'industrie, et tout ce qu'il aura fait de dépenses pour vaincre la mauvaise impression.

« En peut-on souhaiter une preuve plus singulière que ce qui arriva dans l'église des RR. PP., il y a quelques années, à l'égard du corps d'une dame de première qualité? Il avait été mis dans un cercueil de plomb, enfermé dans un autre de bois de noyer, et placé dans un mausolée de marbre bien cimenté; après que, pour l'exécution du testament, on l'eut embaumé et enveloppé avec deux cents livres de parfums et d'aromates, on avait fait une ouverture par laquelle on avait insinué jusqu'à deux barils d'esprit-de-vin aromatisé, en sorte que le corps était entièrement submergé. Néanmoins, au bout de douze ans ou environ, il rendit une odeur si maligne et si dangereuse, au travers des crevasses qui se firent au cercueil, par la force de ces drogues, qu'un des religieux qui disait alors la messe dans la chapelle, en tomba malade jusqu'à

l'extrémité, et que les assistants furent contraints de se retirer, ne pouvant en supporter la puanteur.

« Les religieux furent contraints d'exhumer le corps, après en avoir obtenu la permission de monseigneur l'archevêque et de la famille; ils le placèrent dans leur jardin et le couvrirent avec quantité de chaux vive dans une fosse; et parce qu'elle ne consumait pas les chairs qui étaient composées de parties huileuses, sulfurées et résineuses, il fut nécessaire de décharner le corps pour remettre le squelette dans le mausolée, tant la mauvaise qualité des entrailles et des viscères, qui s'étaient corrompus, avait surmonté la bonté du baume. »

Mais cette décomposition n'atteignait pas seulement les méthodes d'embaumement sans extraction d'organes, comme semble le croire Pénicher. Les autres procédés qu'il décrit avec complaisance n'offraient guère de meilleures garanties de conservation. Les tombes de cette époque n'ont rendu le plus souvent que des amalgames informes d'os et de poudres noires plus ou moins altérées elles-mêmes. Comme toute cette lourde science était loin de la simplicité et de la sûreté de l'embaumement égyptien qu'elle voulait imiter pompeusement! Les Égyptiens européens ne s'inquiétaient même pas de la dessiccation. Ils concentraient sous leurs vernis et sous leur sparadrap imperméable les liquides que les tissus retenaient encore et qui devaient être la condition d'une fermentation prochaine. Des procédés semblables ont pu, cependant, être transmis jusqu'à nous. Car, si les progrès de la chimie moderne réussirent à leur donner un peu plus d'efficacité, ils ne changèrent pas encore leur triste manuel. (Sucquet.)

ARTICLE TROISIÈME

DE L'EMBAUMEMENT AU XIX^e SIÈCLE

Dans ce siècle, plusieurs savants ont cherché à perfectionner les procédés connus d'embaumement. Ils ont plus ou moins réussi. Chaussier, MM. Dupré, Gannal, Suequet et Trinchina, sont de ce nombre. Voici quels sont les procédés auxquels ils ont eu recours :

1^o Procédé de Chaussier.

Chaussier embaumait les corps avec le *bichlorure de mercure (sublimé corrosif)*. Son procédé, qui fut pendant un certain temps en honneur, est basé sur la propriété que possèdent les tissus, de se combiner avec le bichlorure de mercure et de former un composé inaltérable, sans des-

siccation préalable. Les chairs conservées par le procédé Chaussier se trouvent à l'abri de la putréfaction, des insectes, etc.

L'application de ce procédé était difficile; elle nécessitait une véritable autopsie, très-détaillée, puisque chaque organe à conserver devait être mis en contact direct avec le sel conservateur. On peut en juger, du reste, par la manière dont étaient embaumés les sénateurs du premier empire; c'est Boudet, pharmacien, qui nous l'apprend.

« On prépare pour cette opération :

« 1^o Une poudre composée de tan, de sel décrépit, de kina, de cannelé et autres substances astringentes et aromatiques, de bitume de Judée, de benjoin, etc.; le tout, mêlé et réduit en poudre fine, est arrosé d'huile essentielle : le tan forme la moitié du poids, et le sel le quart ;

« 2^o De l'alcool saturé de camphre ;

« 3^o Du vinaigre camphré avec de l'alcool de camphre ;

« 4^o Un vernis que l'on peut composer avec le baume du Pérou et celui de copahu, le styrax liquide, les huiles de muscade, de lavande et de thym, etc. ;

« 5^o De l'alcool saturé de muriate suroxygéné de mercure.

« Tout étant préparé, on ouvre les cavités par de grandes incisions, et on extrait les viscères; on incise crucialement les téguments du crâne, on scie les os circulairement, et on enlève le cerveau; on ouvre le tube intestinal dans toute sa longueur, et on pratique aux viscères des incisions profondes et multipliées; on lave le tout à grande eau; on exprime, puis on lave encore avec le vinaigre camphré, et enfin avec l'alcool camphré. Toutes les parties internes, ainsi préparées et roulées dans la poudre composée, sont prêtes à remettre en place. — On pratique alors des incisions multipliées aux surfaces internes des grandes cavités, et suivant la longueur de tous les muscles; on lave toutes les parties et on les exprime avec soin; on fait succéder aux lotions simples celles de vinaigre et d'alcool camphré; on applique alors avec un pinceau la dissolution alcoolique de sublimé dans toutes les incisions; il se produit beaucoup de chaleur, les muscles blanchissent, et la surface est promptement sèche. Cela fait, on applique une couche dans toutes les incisions internes, et on les remplit avec la poudre; on vernit aussi toute la face interne des cavités, et on applique une couche de poudre qui adhère au vernis; on replace alors chaque viscère dans son lieu, en ajoutant autant de poudre qu'il en faut pour combler les vides, et l'on recoud les téguments, avec la précaution de vernir et de saupoudrer la face interne de ceux qui se réappliquent sur les os. Toutes les cavités étant refermées, on vernit les incisions extérieures et on les remplit de poudre; on vernit aussi toute la surface de la peau, et on applique une couche de poudre qui adhère généralement. Le cadavre ainsi embaumé, on appose sur chaque partie, en y comprenant le visage, des bandages méthodiques qui compriment généralement et recouvrent tous les points ;